

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 3^E CYCLE PRIMAIRE

Année scolaire 2026-2027

Niveau : 6^e année

Voici des renseignements concernant les communications que vous recevrez au cours de la présente année scolaire.

Communications officielles de l'année	
Première communication	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant au plus tard le 15 octobre 2026.
Premier bulletin	Le bulletin vous sera acheminé au plus tard le 18 novembre 2026. Ce bulletin couvrira la période du 1 ^{er} septembre 2026 au 13 novembre 2026 et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera acheminé au plus tard le 10 mars 2027. Ce bulletin couvrira la période du 16 novembre 2026 au 26 février 2027 et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Note de la 3^e étape : le troisième bulletin vous sera acheminé au plus tard le 29 juin 2027. Il couvrira la période du 8 mars 2027 au 23 juin 2027 et comptera pour 60% du résultat final de l'année.
	Résultat final : sur le 3 ^e bulletin apparaîtra également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit : 20% étape 1, 20% étape 2, 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires.

En 6^e année, pour les compétences *Écrire, Lire, Résoudre et Reasonner*, les épreuves obligatoires du ministère compteront pour 20% du **RÉSULTAT FINAL.**

Épreuves ministérielles obligatoires de fin d'année

Pour les épreuves obligatoires du ministère, les dates et les heures doivent être respectées. Seul le ministre peut autoriser une modification à l'horaire prévu.

Cette disposition montre bien toute l'importance qui doit être accordée à l'administration de ces épreuves. L'horaire des épreuves obligatoires vous sera communiqué prochainement.

En conséquence, la participation à une sortie éducative, à un voyage ainsi qu'à une autre activité sportive ou culturelle à caractère participatif par exemple, ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire.

Les seuls motifs pouvant justifier une absence à une épreuve ministérielle unique ou obligatoire sont une maladie sérieuse ou un accident de l'élève, le décès d'un proche parent, la convocation d'un tribunal et la participation à une compétition sportive de haut niveau (nationale ou internationale).

Il est donc important de prendre note qu'un élève absent sans justification se verra octroyer la note de zéro. Par ailleurs, il faut souligner que ces épreuves ministérielles obligatoires comptent pour 20 % dans le résultat final du bulletin.

Vous retrouverez ci-dessous la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières pour la présente année scolaire. Ces moyens, ces tâches et ces outils permettent l'évaluation de l'acquisition et la mobilisation des connaissances de votre enfant au regard de chaque discipline:

Discipline Compétences	Nature de l'évaluation	Bulletin		
		1 ^{er} 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Français				
Lire 40%	<u>En cours d'année:</u> - Tâches réalisées à la suite de la lecture de textes en français et dans d'autres disciplines - Cercle de lecture - Grilles d'observation - Discussion en petits et grands groupes à la suite de la lecture de textes variés - Entretien de lecture <u>En fin d'année :</u> - Épreuve obligatoire du MEO valant 20% du résultat final	X	X	X

Écrire 40%	<u>En cours d'année :</u> • Rédaction de phrases ou textes pour répondre à divers besoins de communication (lettre, récit...) • Ateliers d'écriture • 5 à 7 d'écriture • Contrôles, dictées et tests de grammaire <u>En fin d'année :</u> • Épreuve obligatoire du MEQ valant 20% du résultat final	X	X	X
Communiquer oralement 20%	<u>En cours d'année :</u> • Discussions • Cercle de lecture • Grilles d'observation • Présentations, exposés		X	X

Mathématique				
Résoudre une situation problème 30%	<u>En cours d'année :</u> • Grilles descriptives • Observations • Tâches complexes (Je résous) • Tâches diverses en résolution de problèmes <u>En fin d'année :</u> • Épreuve obligatoire du MEQ valant 20% du résultat final		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique 70%	<u>En cours d'année :</u> • Exercices de vérification de la maîtrise de concepts et processus mathématiques • Questionnaires à réponses courtes ou à choix multiples sur les notions apprises • Situations d'application (Je raisonne) <u>En fin d'année :</u> • Épreuve obligatoire du MEQ valant 20% du résultat final	X	X	X

Anglais				
Communiquer oralement en anglais 45%	• Tentatives d'utilisation de langage connu ou appris • Réutilisation du langage usuel de classe • Discussions en petits groupes • Échanges entre élèves ou élèves / enseignant • Formulation des questions complètes • Utilisation de nouvelles expressions apprises • Notes d'observation		X	X
Comprendre des textes lus et entendus 35%	• Tâches de réinvestissement écrites variées • Association vocabulaire-image • Compréhension de texte à réponses longues et complètes • Compréhension orale de plus longs messages. • Notes d'observation • Tests	X		X

Écrire des textes 20%	• Écriture de phrases courtes et simples • Écriture de textes informatifs et descriptifs (lettre, description d’objets, de personnes…) • Utilisation du code de correction lors de situations d’écriture (élève /enseignant) • Tests • Les verbes irréguliers; • Le présent; • Le passé; • Le futur.		X	X
-------------------------------------	---	--	---	---

Science et technologie				
100%	• Problèmes à résoudre (tâches complexes) découlant des différents univers : vivant, matériel, terre et espace • Questionnaires sur les notions apprises : exercices, tests, contrôles • Investigation scientifique : recherche, résolution de problèmes • Démarche expérimentale • Démarche technologique: analyse d'un objet, fabrication de prototypes	X	X	X

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				
100%	• Description de l’organisation d’une société et du territoire • Cartes et lignes du temps utilisées en contexte • Comparaison entre deux sociétés • Tests variés	X	X	X

Culture et citoyenneté québécoise				
100%	Éthique et dialogue • Projets, activités • Situation d’apprentissage et d’évaluation sur les différents thèmes du programme • Tâches de vérification de connaissances		X	X

Arts plastiques				
100%	70%	Réaliser des créations plastiques personnelles ET Réaliser des créations médiatiques : • Créations avec grilles à échelle descriptive	X	X
	30%	Apprécier des œuvres d'art • Questionnaires pour l’appréciation		X

Art dramatique				
100%	30%	Inventer et interpréter des séquences dramatiques : • Schéma (personnages, scène, histoire) • Projets d’équipe	X	X

	30%	Apprécier des œuvres théâtrales, ses réalisations et celles de ses camarades • Appréciations écrites et orales • Contrôles écrits		X	x
	40%	Interpréter des séquences dramatiques • Présentations (individuelles, en équipe) • Participation, observations en action	X	X	x

Éducation physique et à la santé					
100%	Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : étapes 1 et 2 • Grille d'observation • Questions réflexives		X		x
	Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : étapes 1 et 2 • Grille d'observation • Questions réflexives			X	x
	Adopter un mode de vie sain et actif : étape 2 • Grille d'observation • Questions réflexives • Test, contrôle, épreuve		X	X	x

COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES ET L'ÉVALUATION

En dessous de chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin afin d'ajouter de l'information ou de compléter les résultats indiqués. Par ailleurs, plusieurs autres moyens sont également utilisés afin de favoriser des échanges réguliers avec vous : des notes dans l'agenda, des appels téléphoniques, des courriels, des travaux envoyés à la maison, etc.

COMMENTAIRES SUR CERTAINES COMPÉTENCES AU BULLETIN SCOLAIRE

Les quatre compétences seront travaillées tout au long de l'année mais seulement les compétences suivantes feront l'objet de commentaires qui permettent de vous informer de certaines attitudes ou habiletés de votre enfant en classe.

COMPÉTENCES TRAVAILLÉES	• Exercer son jugement critique • Savoir communiquer • Organiser son travail
COMPÉTENCES COMMENTÉES	• Travailler en équipe (étape 1 et 3)

CONDITIONS ET MODALITÉS APPLICABLES À LA RÉVISION D'UN RÉSULTAT

La présente procédure a pour objectif d'encadrer le processus de demande de révision de notes. Le titulaire de l'autorité parentale ou l'élève peut faire une demande de révision d'un résultat. La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu suivant la révision est définitif. Les directions d'établissement ont l'obligation d'apporter l'assistance nécessaire au parent ou à l'élève qui souhaite faire une demande de révision.

- Les demandes peuvent être présentées dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'émission du résultat ou du bulletin de l'étape venant de se terminer.
- Le parent ou l'élève qui demande une révision de notes doit le faire par écrit au moyen du présent **formulaire**. Celui-ci est également disponible au secrétariat de l'établissement. La demande doit être remplie et transmise à la direction de l'établissement.
- Pour la révision d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire, la demande de révision ne peut être soumise après le 15 juillet suivant.
- La direction d'établissement a la responsabilité de transmettre le formulaire de demande de révision complété et signé par le titulaire de l'autorité parentale ou par l'élève et les pièces justificatives, le cas échéant, à l'enseignant(e) concerné(e). L'enseignant(e) dispose d'un délai de 5 jour ouvrable pour transmettre par écrit à la direction d'établissement le résultat obtenu à la suite de la révision et les motifs sur lesquels il ou elle s'appuie.
- La direction d'établissement transmet au titulaire de l'autorité parentale ou à l'élève le résultat modifié et les motifs ayant mené au résultat.

- Dans l'éventualité où l'enseignant concerné n'était pas disponible pour procéder à la demande de révision (départ du centre de service scolaire, absence, etc.), la direction confiera la demande à un autre enseignant.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

Mélanie Cadorette

Directrice